

Tarifs et grilles tarifaires concernant la cession de droits d'auteurs.

Légalement, mais aussi par souci de clarté entre le commanditaire et l'artiste-auteur, si la cession de droits d'auteurs est souhaitée par l'une des deux parties, j'établis alors un contrat de cession de droits d'auteur lors de la facturation. Le calcul des droits de cession apparaîtra également dans mon devis, à l'origine de chaque projet.

Tarifs : 400€/jour (envrion 8h de travail par jour) soit 50€/heure

Note : je ne facture pas la TVA (TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts)

Barème tarifaire des droits d'exploitation et de diffusion

Le coût est un pourcentage fixé sur la base du prix de vente hors taxe de l'œuvre ou du projet. Il varie selon la durée d'exploitation, le nombre d'exemplaires et l'étendue de diffusion de la création exploitée. C'est un point à bien définir selon les besoins de votre projet. **Dans mon devis, j'établirai le tarif de cette cession en fonction d'une estimation** de ma part, à partir de ce que je sais de votre projet. Si mon estimation s'avère fautive sur vos besoins de diffusion et d'exploitation, il suffira de m'en informer et j'établirai alors un nouveau devis plus en adéquation avec vos besoins.

À noter : Une cession de droits d'auteur est évolutive à tout moment. Si vous souhaitez prolonger la durée d'exploitation, le nombre d'exemplaires ou l'étendue de la diffusion, c'est tout à fait possible, il suffit de me recontacter pour l'ajout d'un avenant !

Durée d'exploitation :

1 an	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans	+ de 50 ans
inclus*	+10%	+15%	+30%	+40%	+50%	+150%

Diffusion : *graphisme, identités visuelles*

Faible étendue / visibilité	Moyenne étendue / visibilité	Forte étendue / visibilité	Très forte étendue / visibilité
inclus*	+20%	+50%	+70%

Diffusion : *illustrations*

Régionale	Nationale	Européenne	Mondiale
+10%	+30%	+40%	+60%

Nombre d'exemplaires imprimés et/ou diffusés : *si pertinent dans le projet*

1 à 1500	1501 à 5000	5001 à 10 000	10 001 à 50 000	50 001 à 300 000	illimité
inclus*	+10%	+40%	+60%	+200%	+320%

Pour en savoir plus sur les règles en vigueur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22667>

*Inclus dans le tarif de base, pas de supplément sur le tarif calculé sur le temps de travail